

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DE L'UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES
SEANCE PLENIERE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales s'est réuni le lundi 16 septembre 2024 à 08 h 00, sous la présidence de Monsieur le Professeur Pierre CLAVELOU, Doyen-Directeur de l'UFR.

La liste émargée des membres du Conseil, jointe en annexe, indique les présents et les délégations de pouvoir.

Monsieur le Doyen donne lecture du procès-verbal de la séance précédente (en date du 08 juillet 2024) ; il est adopté à l'unanimité.

I – STRUCTURE

1.1 – Equipe décanale et responsabilités pédagogiques : propositions complémentaires au titre de l'année universitaire 2024/2025

Monsieur CLAVELOU présente une version mise à jour de la composition de l'équipe décanale et de la liste des responsabilités pédagogiques, référents et ambassadeurs au titre de l'année universitaire 2024/2025 (annexe A).

1.2 – Personnalités extérieures : proposition de nomination

Le Doyen soumet à l'approbation des membres la désignation de Monsieur François CORTEVAL, responsable Support Scientifique et Médical aux Laboratoires THEA, en qualité de personnalité extérieure, en remplacement de Monsieur Didier RENAULT qui a quitté ses fonctions au sein de cette société.

Monsieur Jean-Frédéric CHIBRET, Président des Laboratoires THEA, conserve son statut de membre suppléant.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité. Monsieur CORTEVAL sera invité à siéger dès la prochaine séance.

1.3 – Feuille de route 2024/2025

Monsieur CLAVELOU expose sa feuille de route pour l'année universitaire en cours (annexe B), dans ses aspects de formation (réformes, santé numérique, relations internationales, réflexion territoriale), de structure (accréditation des études, convention hospitalo-universitaire, accréditation internationale, équipes administratives et de scolarité, responsabilité sociétale de site, postes bi-appartenants, institut santé), et de recherche.

Ces axes stratégiques seront présentés en assemblée générale des personnels en octobre prochain.

II – QUESTIONS ADMINISTRATIVES

2.1 – Calendrier prévisionnel des séances du Conseil de l’UFR, année universitaire 2024/2025

Le Doyen présente le calendrier prévisionnel des séances du Conseil de l’UFR pour l’année universitaire 2024/2025 qui, sauf avis contraire, auront lieu à compter de 08 heures Salle des Actes du site Dunant :

2024 :	Lundi 28 octobre	2025 :	Lundi 13 janvier
	Lundi 02 décembre		Lundi 17 février
			Lundi 24 mars
			Lundi 26 mai
			Lundi 07 juillet

2.2 – Demande d’accréditation à délivrer le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques

Monsieur CLAVELOU soumet à l’approbation des membres du Conseil la demande d’accréditation à délivrer le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (annexe C) formulée en réponse à l’arrêté ministériel du 3 juillet 2024.

Il précise que le Centre Hospitalier Universitaire a donné un accord de principe quant à cette accréditation, une convention de partenariat avec l’Ecole de Sage-Femme, qui est placée sous sa responsabilité, ayant été conclue concernant la dispensation d’une partie des enseignements.

Il précise également que l’UFR travaille sur le projet de création du Département Universitaire en Sciences Maïeutiques, dont les statuts seront proposés au Conseil en octobre ou novembre 2024.

Après discussion, cette demande d’accréditation reçoit un avis favorable unanime. Elle sera également présentée devant la Commission Médicale d’Etablissement du CHU prévue ce jour, puis soumise à la validation du CFVU de l’Université le 24 septembre prochain avant transmission au Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche.

2.3 – Centre de Formation Universitaire en Orthophonie : proposition d’augmentation de la capacité d’accueil au titre de la promotion 2025/2026

Le Doyen rappelle que 25 étudiants en Orthophonie sont formés chaque année à Clermont-Ferrand. Pour pallier au manque drastique d’orthophonistes sur le territoire, le Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche affiche une volonté politique d’augmenter la capacité des CFUO existants.

Après concertation avec le CFUO, l’Université Clermont Auvergne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, il indique que l’UFR serait en mesure d’augmenter sa capacité d’accueil de 5 étudiants pour aboutir à des promotions de 30 étudiants, et ce à coût constant et sans impact sur l’organisation des cours/TD (nombre de groupes identique, donc pas de nécessité d’enseignant ou de salle supplémentaire). La Région, qui n’est pas défavorable à cette augmentation, n’allouera en effet pas de financement complémentaire.

Après un échange de vues, cette proposition d’augmentation de la capacité d’accueil est soumise à l’avis des membres du Conseil ; elle est approuvée à l’unanimité.

La demande officielle sera portée par l’UCA, pour une mise en application à compter de la rentrée 2025-2026.

III – ENSEIGNEMENT

3.1 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences, année universitaire 2024/2025 (2ème partie et modifications)

Le Professeur Alexandre LAUTRETTE est invité à présenter les modifications apportées aux M3C du **1^{er} Cycle des Etudes Médicales (DFGSM)** approuvées en juillet dernier (annexe D). Après échange, ces modifications sont soumises à l'avis des membres du Conseil ; elles sont approuvées à l'unanimité, sous réserve des ajustements sollicités.

Le Doyen quant à lui présente les M3C suivants (documents préalablement adressés aux membres du Conseil) et plus spécifiquement les modifications substantielles apportées par rapport à l'année 2023/2024 ; chaque document sera ensuite soumis individuellement au vote après discussion :

- **Mineure Santé LAS 2** (annexe E)
Vote : modalités approuvées à l'unanimité
- **Master Santé Publique** (annexe F)
Vote : modalités approuvées à l'unanimité
- **Master Ingénierie de la Santé** (annexe G)
Vote : modalités approuvées à l'unanimité
- **1^{er} Cycle des Etudes de Maïeutique – DFGSMa2 et DFGSMa3** (annexe H)
Vote : modalités approuvées à l'unanimité, sous réserve des modifications sollicitées
- **2^{ème} Cycle des Etudes de Maïeutique – 4^{ème} et 5^{ème} années** (annexe I)
Vote : modalités approuvées à l'unanimité
- **Licence Sciences pour la Santé – mention Réadaptation - semestres 3 et 4** (annexe J)
Vote : modalités approuvées à l'unanimité

3.2 – Règles de classement et d'admission dans les études en santé à l'issue du PASS, des LAS et des M1/M2 Accès Santé, et dans les études paramédicales à l'issue du Portail Réadaptation, année universitaire 2024-2025

Monsieur CLAVELOU soumet à l'approbation des membres du Conseil les règles de classement et d'admission dans les études en santé à l'issue du PASS, des LAS et des M1/M2 Accès Santé pour l'année universitaire 2024/2025 (annexe K). Elles sont approuvées à l'unanimité.

Il présente ensuite les règles de classement et d'admission dans les études paramédicales (Ergothérapie, Masso-Kinésithérapie, Orthoptie) à l'issue du Portail Réadaptation pour l'année universitaire 2024/2025 (annexe L). Après discussion, les membres du Conseil approuvent ces règles de classement à la majorité absolue (8 abstentions).

IV – QUESTIONS DIVERSES

4.1 – Intelligence Artificielle et fraude

Monsieur le Doyen fait part à l'assemblée d'une note reçue de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles de l'Université, relative au recours à l'intelligence artificielle lors des examens (contrôle continu ou contrôle terminal) à travers d'éventuelle fraude (annexe M). Cette note sera diffusée à l'ensemble des étudiants et des enseignants.

4.2 – Congrès ANEMF

Madame le Docteur Aline BONNET, Présidente de la CME du Centre Hospitalier de Brioude, remercie l'UFR et les étudiants pour la parfaite organisation du congrès de l'ANEMF le week-end des 14 et 15 septembre, et l'accueil exemplaire réservé aux partenaires.

4.3 – Alerte sur le chroming

Le Doyen CLAVELOU souhaite alerter l'assemblée, et notamment les étudiants, sur la dangerosité du chroming, nouveau défi TikTok qui consiste à inhaler des vapeurs toxiques issues d'une bouteille de déodorant par exemple, afin d'obtenir la sensation de planer, en rappelant également les dégâts importants causés par la consommation immodérée du protoxyde d'azote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 15.

Le Doyen-Directeur,
Pierre CLAVELOU

